



resiliation de mon decouvert autorisé

Par **giraudon magali**, le **08/11/2011 à 22:20**

Bonjour

JE suis en litige avec ma banque en effet j'ai emis des chèques sans provisions, et j'apprend aujourd'hui qu'à cause de celà je n'ai plus droit a mon decouvert autorisé, hors je n'en ai été informé d'aucune façon j'ai meme eu un rv avec mon conseille le 4 novembre qui ne m'en a pas informe il m'a meme rappelle que tout ce qui depasse mon decouvert autorisé serait refusé là je suis d'accord c'est la directrice de l'agence que j'ai joint par téléphone car elle m'avait refuse des opérations qui n'excedaient pas mon decouvert autorisé qui m'en a informé aucun courrier et mon contrat prévois un preavis de 2 mois voir 1 mois dans certain cas, n'ayant pas été informé de cette décision est ce vraimeent légale et ai je des recours vous remerciant pour votre aide sincères salutations

Mme GIRAUDON MAGALI
TELEPHONE 0650925872

Par **Louxor_91**, le **09/11/2011 à 16:18**

Le nom et le téléphone !! Y'en a qui vont se régaler !! Madame, ne faites jamais ça !! que savez des gens qui interviennent sur les forums ? même ceux destinés au droit cachent de fieffés escrocs ! Quelle inconscience ! enlevez le !!